



APPT asbl  
6, rue Charles VI  
L-1327 Luxembourg

[www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu)  
[info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu)

## **REVUE DE PRESSE**

**#8**  
**(au 31 octobre 2019)**

**Préparée par StopCorrupt**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail [info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu).

## AFFAIRE TRAVERSINI

# Dieschbourg ne se démonte pas



Carole Dieschbourg se défend bec et ongles dans l'affaire Traversini. (Photo: Paperjam)

**La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a répondu pied à pied aux critiques formulées à son encontre dans le dossier Traversini et aux accusations à l'égard de ses parents, visés par le bourgmestre d'Echternach ce week-end.**

C'est avec le sourire que Carole Dieschbourg s'est présentée devant la presse lundi après-midi. Mais un sourire empreint de fermeté lorsqu'elle s'est employée à apporter son éclairage sur l'affaire Traversini<sup>1</sup> comme sur celle qui la concerne personnellement, intervenants à l'appui. Loin d'elle la tentation de jeter l'éponge dans les suites d'une affaire qui a déjà provoqué la démission du premier concerné.

« Le dossier en cause a été traité de la même façon que les 3.000 autres » reçus par le ministère chaque année, assure la ministre Déi Gréng. Et de détailler la chronologie des événements : le 8 juillet, le garde forestier signale à Roberto Traversini - bourgmestre Déi Gréng de Differdange depuis 2014 - qu'il a besoin d'une autorisation pour mener les travaux déjà engagés sur l'abri de jardin situé en zone Natura 2000. « S'il n'y a pas de risque imminent pour la nature, le préposé informe les personnes qu'ils doivent arrêter les travaux et poser une demande », précise la ministre. En l'occurrence, M. Traversini s'est exécuté et a envoyé le lendemain une demande d'autorisation.

***Il s'agissait d'ajouter un bardage à une maisonnette existante, ce qui est possible selon l'article 7 de la loi sur la protection de la nature si cela se fait en harmonie avec l'environnement alentour.***

Michel Leytem, chef de l'arrondissement Sud, Administration de la nature et des forêts

Produisant une copie de ladite demande, le ministère de l'Environnement montre que le dossier a été « encodé » le 18 juillet, date du tampon faisant foi. Selon la procédure, il envoie la demande à l'Administration de la nature et des forêts. C'est en effet elle – dont dépend le garde forestier – qui est compétente pour examiner la légalité des travaux entrepris.

<sup>1</sup> <https://paperjam.lu/article/roberto-traversini-je-suis-pro>

« D'après nos premières constatations, l'abri de jardin existait déjà mais se trouvait dans un mauvais état », indique Michel Leytem, chef de l'arrondissement Sud de l'ANF. « La législation en matière de réserves naturelles est claire : elle n'autorise aucune nouvelle construction. Toutefois il s'agissait d'ajouter un bardage à une maisonnette existante, ce qui est possible selon l'article 7 de la loi sur la protection de la nature si cela se fait en harmonie avec l'environnement alentour. »

Selon le rapport remis le 29 juillet à l'ANF par un préposé, les travaux déjà engagés par l'ancien bourgmestre de Differdange concernent la mise en place d'un bardage sur les quatre côtés de l'abri, le remplacement de trois fenêtres existantes (une quatrième ayant été percée) et le remplacement de la toiture présentant des problèmes d'étanchéité. Des travaux que le préposé recommande d'autoriser sous certaines conditions, comme la finition naturelle du bardage, l'obligation de murer la quatrième fenêtre, l'interdiction d'utiliser des « couleurs criardes » et la limitation de l'usage de l'abri au dépôt de matériel de jardin.

***Je n'ai jamais parlé de ce dossier avec M. Traversini.***

Carole Dieschbourg, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

« Ce n'est pas une procédure inhabituelle », répète Mme Dieschbourg, qui a signé le courrier de réponse à la demande d'autorisation comme elle a signé une série d'autres courriers. « Je n'ai jamais parlé de ce dossier avec M. Traversini », assène-t-elle, rejetant les accusations sous-entendant qu'elle aurait délivré une autorisation de complaisance au député-bourgmestre de son parti.

Reste un écueil : l'abri était-il déjà sorti de terre au moment de la première loi sur la protection de la nature ? M. Traversini a expliqué au préposé qu'il « a été érigé il y a longtemps par le propriétaire précédent et qu'une autorisation de construction ministérielle ou même communale fait défaut ». « Les personnes qui ont travaillé sur le dossier ont considéré qu'il s'agissait d'une construction existante », souligne Mme Dieschbourg, qui « a suivi l'interprétation » de ses agents. « Si on regarde les autres autorisations, on voit que la maison a été construite en 1961 », ce qui peut laisser penser que l'abri a été édifié au même moment. « Ceci peut être discuté devant le tribunal administratif », indique-t-elle.

***Je déplore que ma famille ait été thématisée.***

Carole Dieschbourg, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Mme Dieschbourg rappelle qu'un volet pénal est également ouvert dans l'affaire Traversini, concernant les « travaux non autorisés, voire non autorisables », relevés par l'entité mobile chargée d'évaluer les travaux en cours. Or, celle-ci est « directement rattachée au Parquet et non au ministère ». La ministre se refuse « par respect de la séparation des pouvoirs » à en dire plus – elle en sait d'ailleurs moins que le Parquet. D'après les informations récoltées par l'opposition à Differdange, il s'agit des travaux de déblaiement et d'élagage de haies derrière l'abri de jardin.

A priori, la coupe des arbres bordant l'abri, également réalisée par M. Traversini, n'est pas susceptible de poursuites. « M. Traversini avait demandé conseil au garde forestier en novembre 2018, qui a recommandé la coupe des frênes, car ils présentaient un état avancé de la maladie qui touche tous les frênes d'Europe actuellement », indique M. Leytem. « C'est la pratique même dans les forêts publiques. »

Mme Dieschbourg a par ailleurs tenu à faire toute la lumière et « en toute transparence » sur les accusations portées ce week-end contre ses parents. Propriétaires d'un moulin près d'Echternach, ils ont bénéficié d'une compensation à la suite de l'élargissement des berges décidé dans le cadre de la renaturation de la rivière de Lauterbour après les inondations de 2016. « C'est le Haut-Commissariat pour la protection de la nature qui a supervisé la planification des travaux et leur suivi afin d'éviter les conséquences d'une nouvelle montée des eaux », rappelle Luc Zwank, directeur adjoint de l'Administration de la gestion de l'eau. « Je déplore que ma famille ait été thématisée », conclut Mme Dieschbourg, dénonçant les sous-entendus du bourgmestre d'Echternach (CSV) visant à l'atteindre à travers ses parents.

Droite dans ses bottes, la ministre de l'Environnement ne compte donc pas se laisser impressionner par les remous des derniers jours. Elle défendra de nouveau sa position en commission parlementaire la semaine prochaine.

***Mise à jour du 1er octobre à 9h35 :*** Les agents du ministère de l'Environnement ont confirmé à la presse que M. Traversini avait déposé la semaine dernière une demande d'autorisation pour démolir l'abri de jardin au coeur du scandale.

## Roberto Traversini renonce à son poste de député

**Après avoir démissionné de ses fonctions de bourgmestre de Differdange, l'élú Déi Gréng a fait part de sa volonté de quitter la Chambre. Une nouvelle conséquence de ses problèmes liés à la rénovation d'une habitation en zone naturelle protégée.**

Le 20 septembre, Roberto Traversini faisait part de sa démission du poste de bourgmestre de Differdange. Ce mardi matin, l'élú Déi Gréng a signifié qu'il renonçait à ses fonctions parlementaires « après des discussions avec sa famille, ses collègues de fraction et le responsable du parti ». Une décision motivée dans une lettre ouverte<sup>2</sup>.

Sa décision prend effet immédiatement, indique-t-il dans ce courrier. Comme il l'avait fait en quittant ses fonctions communales, Roberto Traversini renouvelle ses « excuses ». Sans doute, l'élú écologiste s'en veut-il d'avoir écorné l'image de son mouvement en se retrouvant mêlé à une affaire de travaux<sup>3</sup> menés sans respecter scrupuleusement la loi sur l'environnement.

Lundi, la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg (Déi Gréng) était intervenue pour rappeler dans quelles circonstances l'élú differdangeois avait engagé différents aménagements<sup>4</sup> dans une maison dont il avait hérité.

Si sa collègue de parti avait noté comment Roberto Traversini avait rétroactivement demandé des autorisations, elle n'avait pas caché qu'une partie du chantier pouvait soulever à polémique.

De son côté, la justice<sup>5</sup> se penche également sur ces mêmes travaux dont une partie aurait été menée sans facturation grâce à l'action d'agents du CIGL differdangeois; Centre d'initiative et de gestion locale dont Roberto Traversini était justement président.

### Un nouveau problème

Si la succession de Roberto Traversini à son poste de bourgmestre avait pris quelques jours, avant la désignation de Christiane Brassel-Rauch<sup>6</sup> (Déi Gréng), reste maintenant à savoir qui prendra sa place à la Chambre. Là encore, la question devrait poser problème à son parti.

Sans doute le sujet sera-t-il évoqué, ce mardi matin, au cours du point presse que les Verts avaient prévu d'organiser à 11h à leur siège. Il n'était jusqu'à présent question que de parler du remaniement gouvernemental lié à l'état de santé<sup>7</sup> de l'ancien ministre de la Justice, Félix Braz.

Si l'on sait que Sam Tanson reprend les fonctions laissées vacantes à la suite du malaise cardiaque de son collègue Braz, qu'Henry Kox est prêt à reprendre le ministère du Logement<sup>8</sup>, et que François Bausch décroche le rôle de vice-Premier ministre<sup>9</sup>, reste à mandater celui ou celle qui occupera le rôle de ministre délégué à la Défense et à la Sécurité intérieure.

Le comité exécutif Déi Gréng y a réfléchi hier soir, au cours d'une réunion. Et ce choix devra être avalisé par les militants, ce jeudi 3 octobre, à l'occasion d'un congrès extraordinaire.

---

<sup>2</sup> [https://img.100komma7.lu/uploads/media/default/0002/03/20191002-lettreouverte-robertotraversini\\_80a303.pdf](https://img.100komma7.lu/uploads/media/default/0002/03/20191002-lettreouverte-robertotraversini_80a303.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-parquet-enquete-sur-roberto-traversini-5d84f14dda2cc1784e34be45>

<sup>4</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-ministre-dieschbourg-se-defend-de-toute-erreur-5d921877da2cc1784e34c863>

<sup>5</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-parquet-enquete-sur-roberto-traversini-5d84f14dda2cc1784e34be45>

<sup>6</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/christiane-brassel-rausch-premier-role-a-differdange-5d8c9544da2cc1784e34c40f>

<sup>7</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-etat-de-sante-de-felix-braz-s-est-stabilise-5d724723da2cc1784e34b0f9>

<sup>8</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/henri-kox-propose-officiellement-au-ministere-du-logement-5d8f3cefda2cc1784e34c630>

<sup>9</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/francois-bausch-devient-vice-premier-ministre-5d8b3bd2da2cc1784e34c2ce>

## #GAARDENHAISCHEN

# Elo och Perquisitiounen am Ëmweltministère



**Nodeem de Parquet scho Perquisitiounen an der Déifferdenger Gemeng a beim CIGL duerchgefouert hat, ware si um Mëttwoch och um Kierchbierg aktiv.**

De Parquet huet matgedeelt, dass et e Mëttwoch de Moien am Kontext vun der Affär Gaardenhaischen vun Nidderkuer zu Perquisitiounen am Ëmweltministère um Kierchbierg komm ass. D'Beamten hu verschidden Dokumenter saiséiert.

### De Communiqué vum Parquet

#### **Communiqué du parquet de Luxembourg dans le cadre d'une affaire concernant un abri de jardin sur le territoire de la commune de Differdange**

(02.10.2019)

*Le parquet de Luxembourg peut confirmer qu'une perquisition a eu lieu ce matin au Ministère de l'Environnement. Des agents de la police judiciaire ont procédé à la saisie de différents documents.*

*Cette intervention se situe dans le cadre d'une affaire concernant un abri de jardin sur le territoire de la commune de Differdange.*

## CHAMBERKOMMISSION

# CSV huet Dieschbourg vill Froe gestallt, LSAP huet kee Favoritismus gesinn

Ëmweltkommissioun iwwert d'Affär Gaardenhaischen



Hat déi éischt virgëschter 45 Minutte méi laang gedauert wéi virgesinn, gouf am fréien Owend souguer 70 Minutten iwwerzunn.

### An nees huet dës Reunioun däitlech méi laang gedauert, wéi se u sech geplangt war.

D'Ministesch, déi seet, si hätt net intervenéiert, an den adr-Vertrieeder, dee seet, de Verdacht wär net aus der Welt geraumt ginn, dass Saache geschitt sinn, déi an engem Rechtsstaat keng Plaz hunn: Sou gongen d'Meenungen en Donneschdeg den Owend no der zweeter extraer Sëtzung vun der Ëmweltkommissioun vun der Chamber zur Affär Gaardenhaischen auseneen.

Genee wéi déi éischt Spezialreunioun en Dënschden ass och déi um Donneschdeg an d'Verlängerung gaangen: No 45 Minutte virun 3 Deeg gouf et en Donneschdeg 70 Minutten op de geplangten Timing drop. Woubäi een op Ministeschsäit, no der Perquisitioun vun e Mëttwoch, net vill Neies soe konnt, soudass d'Carole Dieschbourg a Saache Legalitéit vun der Autorisatioun op en Neits op d'Verwaltungsgericht verweisen huet. D'Ministesch huet awer och d'Ausso gemaach, dass si sech an deem Prozess zu kengem Ament agemëscht huet oder iergendeppes beaflosst hätt. Si hätt net mat Beamte geschwat, sot d'gréng Politikerin, déi keng Äntwert dozou konnt ginn, wat mat der Demande vum Roberto Traversini zum Ofrage vum Gaardenhaische geschitt.

„Déi eenzeg Fro, déi interesséiert, ass: Koum et zu Favoritismus?“, huet den Alex Bodry gemengt an eng Äntwert dorop ginn.

**Alex Bodry:** *Ech hu bis elo an deem heiten Dossier keen Element gesinn, wou giff drop hiweisen, dass d'Ministesch an iergendenger Form hei intervenéiert wär, fir eng Decisioun an engem gewësse Sënn ze errechen.*

Et wär awer méi geschitt wéi Renovatiounsaarbechten, sou den LSAP-Deputéierten, an zwar Aarbechten, déi net autoriséiert waren. Fir de Marc Goergen kann een nach net kloer soen, ob et zu Favoritismus koum oder net.

**Marc Goergen:** *Eent ass kloer, d'Autorisatioune goufe schnell ausgestallt. Mä op der anerer Säit ass awer och kloer, dass d'Ministesch laut hirer Ausso, an dat gleewe mir, net agemëscht huet.*

Dass et an ähnleche Fäll awer zu Refuse koom, géif e Bäigeschmaach loossen, huet de Verrieder vun der Piratepartei ënnerstrach.

Ee vun den Onzefriddene war den **David Wagner** vun déi Lénk. No der Perquisitioun am Ëmweltministère wär bei ville Froen nämlech d'Enquêtegeheimnis invoquéiert ginn.

D'**Martine Hansen** huet fonnt, dass sech vill hannert der lafender Enquête verstoppt gouf. Si huet och vun der Angscht geschwat, datt dat Gaardenhaischen op eemol ofgerappt ginn ass, éier dat ganz iwverhaapt viru Geriicht kënn. Da géif een u sech ni déi Äntwerte kréien, déi ee géif brauchen, sou d'Martine Hansen.

D'CSV-Deputéiert hofft donieft, dass d'Ministesch bei all Demande sou gnädeg ass wéi bei där vum Roberto Traversini. Dem Fernand Kartheiser no war dës Reunioun net favorabel fir d'Ministesch. Et wäeren nämlech ë.a. Onkloerheeten an der Chronologie opgedaucht.

**Fernand Kartheiser:** *Et schéint esou ze sinn, dass d'Autorisatioun vun der Ministesch eraus gaangen ass, ier all Avise virlouchen. Dat heescht, dass den Dossier och net komplett war.*

Den adr-Verrieder huet dofir den Androck, dass den Dossier net sou behandelt gouf, wéi ee sech dat kéint erwaarden.

Nächst Rendez-vousen an dëser Affär sinn eng Pressekonferenz, e Freideg am spéide Moien, vun der CSV, wahrscheinlech eng 3. extra Reunioun vun der Ëmweltkommissioun vun der Chamber, virun en Donneschden, an en Donneschden dann eng Erklärung vun der Ministesch am Parlament, mat Debatt dono.

#### Links

- [Extrait David Wagner<sup>10</sup>](#)
- [Chamberkommissioun / Reportage Eric Ewald<sup>11</sup>](#)

---

<sup>10</sup> <http://perma.rtl.lu/a/1299049.mp3>

<sup>11</sup> <http://perma.rtl.lu/a/1299067.mp3>

# L'Europe adopte une directive pour mieux protéger les lanceurs d'alerte

**Les ministres de la justice de l'Union européenne ont avalisé de nouvelles règles, qui doivent être transposées par les Etats membres dans leur droit national d'ici à deux ans.**

C'est une avancée majeure pour mieux protéger ceux qui avertissent l'opinion publique d'un scandale financier, sanitaire ou environnemental. Les ministres de l'Union européenne (UE) ont adopté, lundi 7 octobre, une directive permettant de protéger les lanceurs d'alerte, qui pourront jouer leur rôle sans crainte de représailles.

Le rôle de ces *whistleblowers* est à nouveau au cœur de l'actualité aux Etats-Unis, où un deuxième lanceur d'alerte vient de sortir du silence pour livrer des informations sur l'affaire ukrainienne à l'origine d'une procédure de destitution contre Donald Trump.

Réunis à Luxembourg, les ministres de la justice ont avalisé ces nouvelles règles, qui doivent être transposées par les Etats membres dans leur droit national d'ici à deux ans.

« *Personne ne devrait risquer sa réputation ou son emploi pour avoir dénoncé des comportements illégaux* », a souligné la ministre finlandaise de la justice, Anna-Maja Henriksson, dont le pays assure la présidence de l'UE, citée dans un communiqué.

Des « Panama Papers » à Cambridge Analytica, de « LuxLeaks » au « Dieselgate », une série de scandales ont été dévoilés par ces lanceurs d'alerte, soucieux de mettre au jour un délit ou une menace pour l'intérêt général.

## **Le cas d'Antoine Deltour**

Certaines de ces personnes ont dû ensuite faire face à des pressions, voire à des poursuites en justice, comme Antoine Deltour, qui avait transmis avec un ex-collègue les documents à l'origine de l'affaire d'optimisation fiscale « LuxLeaks ».

Au sein de l'UE actuellement, les lanceurs d'alerte européens sont protégés de façon très inégale. Seuls dix pays, dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas offrent une protection juridique complète. Au niveau de l'UE, ils n'étaient protégés que dans un nombre limité de domaines, essentiellement celui des services financiers.

Désormais, leur protection couvre un large éventail de secteurs, notamment les marchés publics, les services financiers, le blanchiment de capitaux, la sécurité des produits et des transports, la sûreté nucléaire, la santé publique, la protection des consommateurs et la protection des données.

Le texte prévoit l'obligation de mettre en place des canaux de signalement efficaces dans les entreprises de plus de 50 employés ou les villes de plus de 10 000 habitants.

## **Protection des personnes qui aident les lanceurs d'alerte**

Les lanceurs d'alerte sont « *encouragés à utiliser en premier lieu les canaux internes* » à leur organisation, mais « *ne perdront pas la protection dont ils bénéficient s'ils décident de recourir en premier lieu à des canaux externes* », précise le communiqué.

Les nouvelles règles obligent les autorités et les entreprises à réagir aux rapports des lanceurs d'alerte, ainsi que d'y donner suite dans un délai de trois mois, et prévoient la protection des personnes qui aident ces lanceurs d'alerte.

Selon une étude réalisée en 2017 pour la Commission, la perte de bénéfices potentiels due à l'absence de protection des lanceurs d'alerte se situerait entre 5,8 et 9,6 milliards d'euros par an pour l'ensemble de l'UE, dans le seul domaine des marchés publics.

Le Parlement européen avait déjà voté massivement à la mi-avril l'adoption de ce texte qui avait fait l'objet d'un projet de directive de la Commission en avril 2018.

Publié le 9 octobre 2019

<https://www.wort.lu/fr/international/la-protection-des-lanceurs-d-alerte-renforcee-en-europe-5d9db223da2cc1784e34d412>

## La protection des lanceurs d'alerte renforcée en Europe

**Réunis à Luxembourg, les ministres de l'UE ont adopté une directive permettant de protéger les lanceurs d'alerte. Ils pourront désormais avertir l'opinion publique d'un scandale financier, sanitaire ou environnemental sans crainte de représailles.**

(AFP) – Le rôle de ces «whistleblowers» est à nouveau au cœur de l'actualité aux Etats-Unis, où un deuxième lanceur d'alerte vient de sortir du silence pour livrer des informations sur l'affaire ukrainienne<sup>12</sup> à l'origine d'une procédure de destitution contre Donald Trump.

C'est au plateau du Saint-Esprit à Luxembourg que s'était déroulé en 2016 le procès Luxleaks<sup>13</sup>, fondamental pour les lanceurs d'alerte<sup>14</sup>, et d'Antoine Deltour à l'origine de l'affaire. En mai 2018, aucune peine<sup>15</sup> n'avait été prononcée contre lui.

C'est au Luxembourg que se sont retrouvés, en ce début de semaine, les ministres de la Justice qui ont avalisé les nouvelles règles, qui doivent être transposées par les États membres dans leur droit national dans les deux ans.

« Personne ne devrait risquer sa réputation ou son emploi pour avoir dénoncé des comportements illégaux », a déclaré la ministre finlandaise de la Justice, Anna-Maja Henriksson, dont le pays assure la présidence de l'UE, citée dans un communiqué. Des Panama Papers<sup>16</sup> à Cambridge Analytica, de Luxleaks au Dieselgate, une série de scandales ont été dévoilés par ces lanceurs d'alerte, soucieux de mettre au jour un délit ou une menace pour l'intérêt général.

### Un large éventail de secteurs concernés

Certaines de ces personnes ont dû ensuite faire face à des pressions voire des poursuites en justice, comme Antoine Deltour, qui avait transmis avec un ex-collègue les documents à l'origine de l'affaire d'optimisation fiscale Luxleaks. Au sein de l'UE actuellement, les lanceurs d'alerte européens sont protégés de façon très inégale.

Seuls dix pays, dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas offrent une protection juridique complète. Au niveau de l'UE, ils n'étaient protégés que dans un nombre limité de domaines, essentiellement celui des services financiers. Désormais leur protection couvre un large éventail de secteurs, notamment les marchés publics, les services financiers, le blanchiment de capitaux, la sécurité des produits et des transports, la sûreté nucléaire, la santé publique, la protection des consommateurs et la protection des données.

### Les entreprises ont trois mois pour réagir

Le texte prévoit l'obligation de mettre en place des canaux de signalement efficaces dans les entreprises de plus de 50 employés ou les villes de plus de 10.000 habitants. Les lanceurs d'alerte sont « encouragés à utiliser en premier lieu les canaux internes » à leur organisation, mais « ne perdront pas la protection dont ils bénéficient s'ils décident de recourir en premier lieu à des canaux externes », précise le communiqué.

Les nouvelles règles obligent les autorités et les entreprises à réagir aux rapports des lanceurs d'alerte et d'y donner suite dans un délai de 3 mois, et prévoient la protection des personnes qui aident ces lanceurs d'alerte.

Selon une étude réalisée en 2017 pour la Commission, la perte de bénéfices potentiels due à l'absence de protection des lanceurs d'alerte se situerait entre 5,8 et 9,6 milliards d'euros par an pour l'ensemble de l'UE, dans le seul domaine des marchés publics. Le Parlement européen avait déjà voté massivement à la mi-avril l'adoption de ce texte qui avait fait l'objet d'un projet de directive de la Commission en avril 2018.

---

<sup>12</sup> <https://www.wort.lu/fr/international/la-crise-s-amplifie-pour-trump-5d8dc979da2cc1784e34c4f0>

<sup>13</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/luxleaks-le-lanceur-d-alerte-antoine-deltour-rejuge-5aba1c1ac1097cee25b86048>

<sup>14</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/a-luxembourg-ce-lundi-le-proces-luxleaks-fondamental-pour-les-lanceurs-d-alerte-584e6f2e5061e01abe83d9dc>

<sup>15</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/luxleaks-fin-du-feuilleton-judiciaire-pour-antoine-deltour-5afaedb4c1097cee25b895f3>

<sup>16</sup> <https://www.wort.lu/fr/international/panama-papers-les-comptes-secrets-des-hommes-influents-570273461bea9dff8fa759b9>

# CIGR Syrdall: Klage wegen Missständen

**Paukenschlag bei der Beschäftigungsinitiative CIGR Syrdall: Der Schöffenrat der Gemeinde Contern hat Klage beim Untersuchungsrichter eingereicht.**

(rr) - Der Schöffenrat der Gemeinde Contern hat **Klage gegen unbekannt sowie einen Mitarbeiter des CIGR (Centre d'initiative et de gestion régional) Syrdall** eingereicht. Grund sind laut einer Mitteilung der Gemeinde von Mittwochabend **Vorgänge** im Zusammenhang mit dem CIGR-Betrieb, **die möglicherweise strafrechtlich verfolgt werden müssen.**

Die Vorgehensweise des Schöffenrates habe sich aufgedrängt, nachdem den Vertretern der Gemeinde im Verwaltungsrat und im Exekutivbüro der Vereinigung **Informationen** von verschiedenen Mitarbeitern zugetragen wurden, **die bedeutende Missstände in der finanziellen und personellen Verwaltung vermuten lassen.**

**Im Sinne höchstmöglicher Transparenz und zum Schutz der CIGR-Mitarbeiter verlangt die Gemeinde Ermittlungen.**

Denn Aufklärung sei unabdingbar, damit die Vereinigung sich wieder auf ihre **Hauptaufgaben** konzentrieren könne: **Arbeitslosen dabei helfen, eine Stelle auf dem regulären Arbeitsmarkt zu finden und die Lebensqualität der Einwohner der fünf Mitgliedsgemeinden zu verbessern.** Transparenz sei auch notwendig, da der **CIGR Syrdall vom Staat und den fünf Kommunen finanziell unterstützt** werde.

## STOPCORRUPT

### Debat ëm d'Affär Gaardenhaische muss nei zentréiert ginn



**D'Deputéiert, déi an der Ëmweltchamberkommissioun sëtzen, solle sech net behuelen, wéi Riichter an d'Recht respektéieren.**

Dëst fuerdert d'ASBL StopCorrupt, déi fréier Associatioun "Transparency International".

D'Lutte géint Korrupcion dierft op kee Fall zu enger politescher Waff ginn, heescht et. Dofir bedauert StopCorrupt, datt einzel Presseorganer oder och politesch Parteien d'Affär Gaardenhaischen wéilten detournéieren, fir sech politesch Gainen ze sécheren.

Deemno kéint et der ASBL no net sinn, datt lo Eenzeler ufänken Gaardenhaisercher bei den Noperen ze fotograféieren, fir esou "Privatdetektiven" wëllen ze spillen.

Och d'Chamberkommissioun hätt als eenzeg Funktioun, fir Gesetzesprojeten ze diskutéieren a net fir selwer eng Enquête iwwer e Litige ze féieren, iwwert deen elo um Niveau vum Parquet enquêtéiert gëtt.

Deemno hätten och d'Membere vun der Ëmweltchamberkommissioun keng Autoritéit fir Enquëten ze féieren a géifen des Prerogative violéieren, wa si sech awer dat Recht wéilten huelen.

StopCorrupt condannéiert dëst Behuelen a fret jiddereen, dee wichteg Informatiounen huet, dës dem zoustännegen Untersuchungsriichter matzedeele.

StopCorrupt besteet iwwerdeem zanter 10 Joer a wëll all Formen vu Korrupcion bekämpfen. President ass de Maître Yann Baden, Vize-Presidentin d'Affekotin Marguerite Ries.

**Update 11.10.2019: An der Suite vun der Gaardenhaischen-Affär fuerdert StopCorrupt d'Regierung op en Deontologieskodex fir d'Acteure vum ëffentleche Liewen opzestellen.**

Och d'Kompetenze vum Ethik-Komitee misst erweidert ginn. Dee misst fir all Politiker an all Fonctionnairen op nationalen a kommunalem Niveau gëllen.

D'Organisatioun, déi sech fir méi Transparenz asetzt, schwätzt vun der Accumulatioun vun Dossiere vu Persounen, déi am ëffentlechen Interessi missten handeln. Dat léich dorun, datt et op där enger Säit keng kloer Regulatioun géif ginn an op där anerer Säit keng onofhängeg Autoritéit.

StopCorrupt regrettéiert, datt den Ethik-Komitee nëmmen d'Regierungsmembere kontrolléiert, an och nëmmen op Opfuerderung vum Premierminister. Fir de Recht géifen Deontologiereegelen op Auto-Regulatioun baséieren, an dat géif net duergoen.

- [PDF \(2\) : Schreiwes vu StopCorrupt<sup>17</sup>](#)

<sup>17</sup> <https://download.rtl.lu/2019/10/09/7a93f1996a3779c4fe0938aef628742d.pdf>  
<https://download.rtl.lu/2019/10/11/dbcfa171efe13afb556fa96ba0364d99.pdf>

## Differdange promet plus de transparence

***DIFFERDANGE - Après l'élection de la bourgmestre de la Cité du fer, Christiane Brassel-Rausch, la majorité a adopté une motion pour la création d'un code de déontologie.***



Christiane Brassel-Rausch est la première femme à occuper le poste. (photo: Editpress/Julien Garroy / Editpress)

« Il faut me laisser le temps d'apprendre, j'ai été jetée à l'eau », a réagi mercredi Christiane Brassel-Rausch, la première femme à occuper le siège de bourgmestre de la Cité du fer. Après les turbulences de l'affaire Traversini, elle veut instaurer la transparence et répondre à toutes les questions soulevées ces derniers mois par l'opposition pour que la ville retrouve le calme.

Lors du conseil communal de mercredi, la majorité a adopté une motion portée par le DP, le LSAP et déi Lénk, qui demande la création d'un code de déontologie. Differdange sera la première commune à se doter d'un tel outil dont le but est de regagner la confiance des citoyens. « La transparence est importante pour nous politiques, mais aussi pour les citoyens ».

La bourgmestre ne veut pas se mettre de pression, mais préfère miser sur la qualité. « Les bonnes choses ont besoin de temps pour mûrir. Je souhaite également que le projet d'un code de déontologie remporte un large consensus au sein de tous les partis représentés à Differdange ». Bien qu'il soit trop tôt pour évoquer le contenu, l'opposition ne manque pas d'idées. L'une d'elles serait la publication du patrimoine immobilier des conseillers.

(Maurice Magar/L'essentiel)

# Leiter von CIGR Syrdall unter Verdacht

**Es rumort bei der Beschäftigungsinitiative. Nach LW-Informationen wird der Leiter vom CIGR Syrdall belastet - unter anderem wegen Vetternwirtschaft.**

(jwi) - Bereits Ende Mai wurde die Gemeinde Contern über Missstände beim CIGR (Centre d'initiative et de gestion régional) Syrdall informiert.

Laut einer offiziellen Mitteilung der Gemeinde vom Mittwoch hat **der Schöffenrat nun Klage gegen Unbekannt sowie gegen einen Angestellten des CIGR Syrdall eingereicht.**

Grund sind Vorgänge, die möglicherweise strafrechtlich verfolgt werden müssen. **Bei dem ins Visier geratenen Mitarbeiter handelt es sich LW-Informationen zufolge um den Leiter des CIGR Syrdall.**

## Mitarbeiter unter Druck

Im Gespräch mit dem „Luxemburger Wort“ zeigt sich Conterns Bürgermeisterin und Mitglied des CIGR-Verwaltungsrates Marion Zovilé-Braquet betroffen: **„Fünf Mitarbeiter des CIGR Syrdall traten an mich und an ein weiteres Ratsmitglied heran und erzählten von bedeutenden Ungereimtheiten in der finanziellen und personellen Verwaltung.“**

Die Mitarbeiter seien eigenen Angaben zufolge im Koordinationsbüro des CIGR Syrdall unter Druck gesetzt worden, einige hätten Angst und seien mittlerweile krankgeschrieben.

**Die Zeugenaussagen seien schriftlich festgehalten und lägen der Staatsanwaltschaft vor**, so Zovilé-Braquet: „Es liegt nun an der Behörde, den genauen Sachverhalt zu prüfen und zu klären“.

## Irreführende Kalkulationen

Im Raum stehen viele Ungereimtheiten im Zuge einer Renovierung des aktuellen CIGR-Gebäudes in Sandweiler.

„Dem Verwaltungsrat sind keine konkreten Kostenvoranschläge oder sonstige Dokumente vorgelegt worden. **Es gab nur eine mündliche Absprache mit der Leitung des CIGR Syrdall über eine Summe zwischen 200.000 und 250.000 Euro für den Gesamtumbau**“, erklärt Marion Zovilé-Braquet.

LW-Informationen zufolge liegen die Gesamtkosten heute bei mindestens 760.000 Euro – und es könnte noch teurer werden.

Hinzu kämen Rechnungen die, statt wie vorgesehen von zwei Mitgliedern der Verwaltung, nur vom Leiter selbst unterschrieben wurden. **„Die Art und Weise, wie bei der Vergabe der Auftragsarbeiten verfahren wurde, nährt ebenfalls den Verdacht auf Vetternwirtschaft“**, so die Bürgermeisterin dem LW gegenüber.

Nachdem der Verwaltungsrat informiert und die Staatsanwaltschaft ins Bild gesetzt wurde, ist monatelang nichts passiert.

„Das war der Grund für unsere Klage“, so Zovilé-Braquet, „uns ist das Projekt des CIGR Syrdall sehr wichtig. **Diese Missstände müssen aufgeklärt werden. Auch wegen der Mitarbeiter, die darunter leiden mussten.**“ – Eine Einstellung, die von den anderen vier Gemeinden des CIGR Syrdall absolut geteilt wird, betont die Conterner Bürgermeisterin.

CIGR Syrdall: Die Vereinigung ohne Gewinnzweck hilft Arbeitslosen eine Stelle auf dem regulären Arbeitsmarkt zu finden und die Lebensqualität der Einwohner der fünf Mitgliedsgemeinden Contern, Junglinster, Niederanven, Sandweiler und Schüttringen zu verbessern.

## Deux fonctionnaires de Hesperange en détention provisoire

**Deux employés de la commune sont accusés de détournement de fonds publics. Il est question de grosses sommes d'argent. Ils avaient déjà été suspendus de leur fonction à la mi-juin. Maintenant ils sont en prison.**

(MF avec gs) – L'affaire de la vaste escroquerie organisée par deux employés communaux et qui avait été mise au jour mi-juin en interne, avait été qualifiée de « sans gloire et humainement décevante » par Marc Lies, le bourgmestre (CSV) de Hesperange.

Le conseiller communal et secrétaire général du DP, Claude Lamberty avait révélé, sans donner de chiffre précis, que l'escroquerie portait sur plusieurs millions d'euros<sup>18</sup>. Des sommes détournées durant près de vingt ans.

Dès la mi-juin, la commune a déposé plainte pour détournement de fonds et falsification de documents. Les deux accusés ont aussitôt été suspendus de leurs fonctions et ont eu interdiction de passer la porte de l'hôtel de ville. Entendus jeudi par un juge d'instruction, ils viennent d'être placés en détention provisoire.

Une mesure nécessaire lorsque les suspects risquent de s'enfuir ou de détruire des preuves. Entre-temps, les enquêtes de la police criminelle et du juge d'instruction se poursuivent.

---

<sup>18</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/a-hesperange-le-detournement-porte-sur-des-millions-5d2d7e14da2cc1784e347f58>

## Ça chauffe entre les parlementaires et la Justice

**La procureure générale Martine Solovieff et Jean-Claude Wiwinius, président de la Cour suprême, sont las de devoir expliquer le rôle de leur institution dans la gestion du fichier de la police. De quoi agacer les députés CSV qui posent régulièrement des questions parlementaires sur ce dossier mais aussi fâcher la Chambre qui ne compte pas se voir dicter son rôle.**

(pj avec Danielle SCHUMACHER) Alors qu'il commentait le discours sur l'état de la Nation<sup>19</sup> du premier ministre Xavier Bettel (DP), le député d'opposition<sup>20</sup> Gilles Roth (CSV) a glissé quelques mots qui n'ont pas manqué de faire tendre l'oreille. « Il est inacceptable que des parlementaires soient restreints dans leurs fonctions par une autre institution au motif que la limite de ce que l'on peut raisonnablement attendre a été dépassée. » Un tacle directement adressé à l'encontre de l'institution judiciaire du pays.

En effet, depuis des mois, les parlementaires d'opposition ont fait de l'exploitation des données contenues dans le fichier central de la police grand-ducale l'objet de maintes questions parlementaires<sup>21</sup>. L'accès aux informations confidentielles pouvant prêter à discussion, tout comme le contenu même des données collectées aux yeux des élus CSV, Gilles Roth et Laurent Mosar en tête.

Le pouvoir législatif, en l'occurrence le président de la Chambre Fernand Etgen (DP), a validé toutes ces interpellations. Le pouvoir exécutif, à savoir le gouvernement, a systématiquement répondu aux questions. C'est donc bien le troisième pouvoir, le judiciaire, qui se retrouve pointé du doigt.

### **Sous la suspicion des élus**

Le courroux du député CSV trouve son explication dans une lettre cosignée par le procureur général Martine Solovieff et le président de la Cour suprême Jean-Claude Wiwinius. Le courrier, en date du 21 août et adressé à la Chambre, voit les deux personnalités exprimer leur mécontentement face aux innombrables questions parlementaires au sujet du fichier central et du rôle de la Justice.

Car si l'institution veut faire preuve de transparence et se montrer coopérative, elle accepte moins que son action se retrouve scrutée et sous la suspicion des élus. Autrement dit : Martine Solovieff et Jean-Claude Wiwinius soulignent qu'il incombe aux parlementaires de contrôler le gouvernement, mais pas le pouvoir judiciaire.

---

<sup>19</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/reduire-de-50-55-les-emissions-polluantes-d-ici-2030-5d9c9f4bda2cc1784e34d334>

<sup>20</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/decue-par-bettel-l-opposition-reagit-impitoyablement-5d9ca7d6da2cc1784e34d341>

<sup>21</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/de-nouvelles-questions-dans-l-affaire-du-casier-bis-5d78a01dda2cc1784e34b509>



*Les députés Gilles Roth et Laurent Mosar (CSV) ne cessent d'attaquer le gouvernement sur la gestion des données du fichier central de la Police. De fait, le travail de la Justice se retrouve sous les feux des accusations parlementaires.*

*Photo: Guy Jallay*

Les deux magistrats rappellent ainsi à l'ensemble des parlementaires que le pouvoir judiciaire luxembourgeois est indépendant. Et comme plusieurs questions portent sur le fonctionnement interne de cette institution, selon eux, «la Justice a été amenée à devoir se justifier par rapport à son fonctionnement interne, ce qui, à l'évidence, est irrecevable au regard du principe de la séparation des pouvoirs».

Entre les lignes, la Justice demande au président de la Chambre de mieux examiner la recevabilité des questions parlementaires à l'avenir. Un souhait qui heurte l'opposition autant que le président de la Chambre qui ne saurait valider pareille intrusion dans son propre champ d'action. En cela, il a d'ailleurs reçu le plein soutien de la conférence des présidents, soit l'ensemble des fractions. Les cinq membres de ce groupe estimant qu'il n'appartient pas à la magistrature de s'immiscer dans les affaires du Parlement. Retour à l'envoyeur.

### **Une plainte pour ingérence**

Aussi, Fernand Etgen s'est-il fendu d'une réponse au procureur général et au président de la Cour suprême. Le président de la Chambre y rappelle, à son tour, son rôle et son attachement à la séparation des pouvoirs. Signifiant toutefois qu'il n'entendait pas limiter ses demandes auprès de l'autorité judiciaire. Le chiffon brûle donc, et le conflit pourrait même être attisé d'ici quelques jours.

En effet, la fraction CSV devrait demander qu'un courrier de plainte officiel pour ingérence soit adressé aux représentants du pouvoir judiciaire luxembourgeois pour signifier la colère des parlementaires.

## La capitale nie toute malversation à la Schueberfouer

**S'estimant victime d'une enquête judiciaire à contre-temps, la Ville de Luxembourg rejette les soupçons entourant la sécurisation des Schueberfouer 2015 et 2016. Ce mercredi, la bourgmestre Lydie Polfer est revenue sur le choix de l'entreprise Security Service Schmitt.**

Blanche comme neige. C'est ainsi que la Ville de Luxembourg se présente dans «l'affaire Schmitt», du nom d'une entreprise allemande de gardiennage soupçonnée d'avoir, pour le compte de la capitale, sécurisé les éditions 2015 et 2016 de la Schueberfouer sans autorisation légale. Confirmant qu'une perquisition a bien eu lieu dans les locaux de l'administration communale, à l'été 2018, la bourgmestre Lydie Polfer (DP) affirme avoir cessé de faire appel à l'entreprise depuis, par «principe de précaution».

Ce mercredi, au cours du City Breakfast, l'élue a minimisé néanmoins la portée de l'enquête visant son administration, pointant ce qu'elle considère comme des incohérences. La première énigme réside, selon Lydie Polfer (DP), dans l'ordonnance de perquisition et de saisie, reçue par ses services le 6 juillet 2018.

Dans ce document, la justice assure ne s'intéresser qu'aux activités confiées à l'entreprise Security Service Schmitt au cours des éditions de 2015 et 2016 de la Schueberfouer. « Pourquoi limiter ainsi le périmètre des perquisitions, alors que nous avons employé cette firme dans d'autres événements ? », demande-t-elle, ajoutant que la Ville avait sollicité Schmitt « depuis au moins 2008 ».

Poursuivant sa démonstration, Lydie Polfer exhume un courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2015<sup>22</sup>. Il s'agit d'une réponse du ministre de la Justice d'alors, Félix Braz (Déi Gréng), à une question parlementaire concernant les activités de surveillance menées par Security Service Schmitt pendant le montage de la Schueberfouer. Cette activité s'apparentant à celle de « contrôle d'accès aux chantiers », elle ne serait pas soumise à l'obtention préalable d'un sésame du ministère, écrit Braz.

Quelques mois après cette missive, et alors que la polémique n'était pas éteinte, les vestes fluo des employés de Schmitt étaient de retour dans la capitale. L'objet du contrat passé cette fois : la sécurisation de la Schueberfouer 2016. « La preuve qu'on se sentait en règle », glisse la bourgmestre.

Dans la lettre de commande de ses services à la société allemande, le mandat est défini comme suit : « Le contrôle d'accès et la sécurisation de la phase de montage, ainsi que la sécurité événementielle ». À la justice de déterminer si les activités découlant de ce périmètre d'action nécessitent, ou non, une autorisation du ministère de la Justice, en vertu de la loi du 12 novembre 2002<sup>23</sup> relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

Les sommes en jeu dans l'enquête judiciaire ne sont pas négligeables. Quelque 117.000 euros d'argent public ont, par exemple, été versés à la société de sécurité privée pour la Schueberfouer de 2010, et 116.000 euros en 2016, selon les chiffres de la Ville.

### Pas exclue

Un marché juteux pour l'entreprise de sécurité privée, capitalisée à hauteur de 31.000 euros et déclarant un bénéfice annuel de 30.800 euros pour 2018, d'après le Registre de commerce et des sociétés.

Si la fête nationale du 23 juin 2018 est le dernier événement sécurisé par Schmitt à Luxembourgville, la patronne de la capitale n'exclut pas de « retravailler avec eux » à l'avenir.

<sup>22</sup> [http://mj.public.lu/Courrier\\_public/OP-4715-1404\\_Reponse.pdf](http://mj.public.lu/Courrier_public/OP-4715-1404_Reponse.pdf)

<sup>23</sup> <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2002/11/12/n1/jo>

## Dudelange rattrapée par l'affaire Schmitt

**La société allemande de sécurité privée Schmitt se retrouve une nouvelle fois dans la ligne de mire du parquet. Après ses contrats avec la capitale, c'est au tour de ses liens avec la 4<sup>ème</sup> ville du pays d'être épluchés par les enquêteurs.**

Les interrogations autour des activités de Schmitt se multiplient. Quelques jours après la révélation d'une perquisition dans les bureaux de la Ville de Luxembourg, Dudelange a reçu le même traitement, le 11 septembre dernier, dans le cadre de l'enquête judiciaire sur les contrats passés par l'entreprise de sécurité au Grand-Duché. Encore une fois, les gros bras de la firme allemande Schmitt<sup>24</sup> qui sont soupçonnés d'avoir agi sans l'autorisation du ministère de la Justice.

Confirmant la perquisition du 11 septembre au *Luxemburger Wort*, le patron de la ville, Dan Biancalana (LSAP), se veut serein. La sécurisation de la Fête de la Musique organisée dans la commune le 15 juin 2019, objet de la perquisition, aurait été rondement menée. Il assure avoir mandaté Schmitt pour des missions ne nécessitant pas de sésame ministériel : « nous avons engagé deux entreprises, Schmitt pour le contrôle des entrées et une autre pour la sécurité du site », assure-t-il. Le bourgmestre rappelle que Security Service Schmitt est régulièrement sollicitée pour d'autres événements de la commune, comme les festivals Zeltig<sup>25</sup> ou Summerstage.

Touchés par la même affaire<sup>26</sup> dès l'année dernière, les services de la capitale sont également soupçonnés d'avoir engagé la firme privée sur des missions soumises à autorisation de la Justice, pendant la Schueberfouer 2015 et 2016. Même défense du côté de la bourgmestre Lydie Polfer (DP), interrogée mercredi : «Schmitt a exercé des activités de sécurité événementielle», insiste-t-elle. Celles-ci ne sont pas soumises aux restrictions de la loi du 12 novembre 2002<sup>27</sup> relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

Pour appréhender la multiplication des procédures dans cette affaire, il faut bien comprendre la zone grise que sont devenus le gardiennage et la sécurité événementielle au Luxembourg. Dans le texte de loi, les activités soumises à contrôle sont les suivantes : «la surveillance de biens mobiliers et immobiliers, la gestion de centres d'alarmes, le transport de fonds ou de valeurs, et la protection de personnes». Pour les mener, une autorisation du ministère de la Justice est nécessaire, délivrée notamment après l'examen du casier judiciaire des dirigeants des sociétés et des employés.

Il est reproché à Security Service Schmitt, qui ne possède pas une telle autorisation, d'avoir malgré tout mené ces activités régulées, en jouant sur l'ambiguïté de la loi. La lettre de commande qui la liait en 2016 à la Ville de Luxembourg, rendue publique par la bourgmestre mercredi, comportaient des termes plus vagues, comme «sécurité événementielle» ou «contrôle d'accès». Aux enquêteurs de lever ce flou juridique et de vérifier si les activités déclarées correspondaient bien à la réalité du terrain.

Pendant l'enquête, les affaires continuent pour la firme allemande, qui assure la sécurité de lieux privés à travers le pays, à l'instar de la Coque, à Luxembourg.

---

<sup>24</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-capitale-nie-toute-malversation-a-la-schueberfouer-5db024f0da2cc1784e34e434>

<sup>25</sup> <https://www.wort.lu/fr/culture/festival-zeltik-cornemuses-kilts-et-ambiance-festive-5aa54588c1097cee25b845e3>

<sup>26</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-geant-de-la-securite-schmitt-encore-dans-le-viseur-5dad7636da2cc1784e34e1ab>

<sup>27</sup> <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2002/11/12/n1/jo>

## La prochaine tournée anti-blanchiment du Gafi annoncée

**Quatre jours après la visite des émissaires du Groupe d'action financière (Gafi), le gouvernement prépare l'interrogatoire de 2020. Il lui faudra prouver que son activisme législatif est suivi de faits, au risque de ternir l'image du pays.**

Au moins, le gouvernement aura le temps de se préparer. La date du prochain audit du Groupe d'action financière (Gafi), structure intergouvernementale redoutée par la place financière et le ministère des Finances, est fixée pour la Toussaint 2020. Soit du 26 octobre au 11 novembre, selon *Reporter.lu*. Du 24 au 26 octobre derniers, trois membres de l'organisme sont venus en repérage, pour informer les services compétents de ce qui les attend dans 12 mois. Les mesures prises par le Grand-Duché pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme seront regardées à la loupe, notamment leur application.

Depuis le dernier rapport<sup>28</sup> du Gafi sur les dispositifs existant au Luxembourg, sorti en 2014, l'organisme avait félicité le pays pour les nombreux amendements et lois qui avaient été votés. « Le Luxembourg a résolu un nombre important de déficiences matérielles », assurait l'organisme de surveillance.

Sur un ton bien plus dur, fin 2018, c'est la Commission européenne qui tançait le Grand-Duché<sup>29</sup> et rappelait le gouvernement à ses obligations de transposition de la directive anti-blanchiment<sup>30</sup> du 20 mai 2015. Le signe que le pays n'était pas encore sorti de la zone de turbulences.

La prochaine tournée du Gafi donnera l'occasion au Grand-Duché de confirmer au monde qu'il a tourné la page de l'opacité. « Nous avons déployé beaucoup d'efforts, à la Chambre, pour transposer les directives européennes », avance André Bauler (DP), président de la commission des Finances et du Budget. Il aborde le prochain examen avec sérénité : « L'application des nouvelles règles votées par la Chambre est un atout pour notre place financière et la rend plus attractive ».

Autre son de cloche dans l'opposition. Le député Laurent Mosar (CSV) ne cache pas ses « préoccupations ». S'il admet que la transposition des directives européennes a été « pas trop mal » menée, l'application de l'arsenal<sup>31</sup> législatif lui fait craindre le pire : « Il ne suffit pas d'adopter des lois, encore faut-il que des affaires de blanchiment soient poursuivies et suivies de condamnations ».

Selon l'ancien président de la commission des Finances, la Justice ne réagirait pas assez vite. En cas de rodomontades de l'organisme international, le député conservateur prédit un « petit tsunami catastrophique pour la réputation du Luxembourg ».

Au ministère des Finances, on préfère regarder droit devant. Partisan d'une finance dont « le bénéfice n'est plus calculé uniquement sur la base du bénéfice financier, mais aussi sur les dommages causés à l'environnement », Pierre Gramegna (DP) veut refaire du pays un exemple dans le domaine.

La publication du prochain bulletin de notes du Gafi, qui se basera sur les 17 jours de mission de ses membres fin 2020, est prévu pour l'été 2021.

<sup>28</sup> <http://www.fatf-gafi.org/publications/mutualevaluations/documents/fur-luxembourg-2014.html>

<sup>29</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/blanchiment-d-argent-le-luxembourg-prend-position-5be5b6d6182b657ad3b992fd>

<sup>30</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL\\_2015\\_141\\_R\\_0003&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2015_141_R_0003&from=FR)

<sup>31</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/le-luxembourg-bloque-plus-de-87-millions-d-euros-5da989c4da2cc1784e34de77>